



PRESCRIPTION DU CAHIER DES CHARGES COUPE RÉGION SUD XCO 2023

(Sous l'égide du Comité Régional de Provence, Alpes, Côte d'Azur de la FFC)

Le club s'inscrivant sur une manche de la Coupe RÉGION SUD XCO prend en compte et applique le cahier des charges de ladite course.

1- ORGANISATION :

L'organisateur s'engage à produire un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs, un ouvreure et un fermeur (motorisés ou non selon la réglementation locale en vigueur et la décision préfectorale) pour chaque course.

Cette coupe comprend uniquement des épreuves de Cross-Country Olympique XCO (de 15 à 25 minutes le tour, x tours en fonction des catégories).

De la Catégorie Cadet et à la catégorie Master, le club doit proposer un circuit de 7 kms maximum (de 15 à 25 minutes le tour) avec un fléchage ou balisage parfait, de la descente technique (échappatoire si nécessaire), des montées sélectives et des monotraces.

Un petit tour (ou Start Loop) de 2 à 4 kms, faisant parti du circuit, doit être également prévu pour certaines catégories.

Pour les catégories Minimes, Benjamins, Pupilles, un tracé sur une boucle de 6 kms maximum comprenant des difficultés adaptées à leur niveau ; ils ne pourront en aucun cas courir sur le tracé comportant les mêmes difficultés que les catégories supérieures, mais ils peuvent cependant en emprunter certaines parties.

Pour la catégorie Poussin, une boucle d'environ 2 kms ludique et mettant en valeur les qualités d'un jeune VTTiste.

Une zone d'assistance doit être matérialisée afin de permettre aux coureurs de réparer si besoin. La zone devra être double et située si possible à la moitié du parcours.

2- DROIT D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS :

Les inscriptions devront se faire en ligne via le site Sportips.

Les inscriptions seront closes le vendredi 14h, précédant la course.

Les inscriptions sur place ne seront pas autorisées, crise sanitaire.

3- ZONE DE DEPART :

La ligne de départ est matérialisée au sol. Les lignes suivantes sont espacées de 2 mètres. On pourra placer au minimum 8 concurrents par ligne et 20 maximum.

La zone de mise en grille doit être placée en dehors du passage des coureurs afin de pouvoir préparer les départs sans avoir besoin d'attendre que les derniers concurrents soient arrivés.

Cette zone doit être suffisamment large pour permettre de placer au moins 8 coureurs et suffisamment profonde pour qu'au moins 5 lignes puissent être tracées au sol.

4- HORAIRES :

Les horaires de départ sont fixes et communs à toutes les manches. L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour les respecter.

HORAIRES : SE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT EN VIGUEUR.

La ligne d'arrivée sera matérialisée au sol.

Les coureurs affichant au moins un tour de retard seront arrêtés dès l'arrivée du podium de leur catégorie.

5- SECURITE :

L'organisateur s'engage à mettre en place tout un dispositif de sécurité sur le circuit, de façon à prévenir les accidents et assurer les premiers secours.

6- RESPONSABLES DES CLASSEMENTS

Deux arbitres désignés par le Comité Régional SUD valident les classements de l'épreuve.

Seul le collège des arbitres, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme de la compétition (météo, parcours...).

Le responsable des classements informatisés de la Coupe RÉGION SUD XCO est :

- Richard Campana, richardcampana@free.fr

La CRVTT se réserve le droit de regard sur le circuit et l'organisation générale afin de garder une cohérence entre les manches.

CRVTT SUD le 16/01/2023